

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2019

Affiché à la porte de la Mairie le 26 Novembre 2019

Etaient présents :

MM FLORIN, VICTORIEN, GUERNUT, DUFOUR, SENECHAL, WATBOT,
GAUDEFROY
MMES TARGY, MORELLE, BRUXELLE, GABRIEL

Etaient absents et excusés :

MM MARTIN, LEFEBVRE
ME LENGOWSKI

Procuration :

Madame LAUGIER donne procuration à Madame MORELLE

Secrétaire de séance : Madame TARGY

Ordre du jour :

- Informations et communications du Maire
- Compte-rendu Commission Fêtes et Cérémonies du 10 Octobre 2019
- Commission des Finances – Travaux du 21 Octobre 2019

PROJETS DE DELIBERATIONS

- Transfert de compétence eau potable
- Modification statutaire de la CACTLF
- Eglise de Condren – Remplacement des abat-sons Demande de subvention DETR 2020
- Eglise de Condren – Remplacement des abat-sons Demande de subvention API 2020
- Ecole des « 4 Chemins » Demande de subvention DETR 2020
- Ecole des « 4 Chemins » Demande de subvention API 2020
- Affaire DOMINGOS MORGADO

Séance extraordinaire

La séance est ouverte à 18 heures par Monsieur le Maire.

L'ordre du jour est repris ci-dessus.

Monsieur Le Maire sollicite de l'Assemblée son accord sur la modification de présentation de l'ordre du jour. Avis favorable.

Les projets de délibérations sont donc examinés en premier lieu à savoir :

I. Délibérations

N°1 : Transfert de Compétence eau potable

OBJET : transfert de compétence Eau Potable

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à la Loi FERRAND – FESNEAU (2018.702 du 03 août 2018) la Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier La Fère sera compétente en matière d'eau potable à effet du 01 janvier 2020.

Il donne lecture à l'Assemblée du contenu de la lettre du 20 septembre 2019 reçue de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ainsi que du projet de délibération portant sur le transfert des résultats de clôture du Budget annexe communal au titre de la compétence « Eau Potable ».

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le service des eaux ne comporte aucun « endettement » et que l'équilibre budgétaire a, en cas de besoin, été assuré par subventionnement du Budget Général de la Commune.

Ex : Budget Primitif 2014 – article 657364 : service à caractère Industriel et Commercial pour un montant de 47 235.32 €.

Après exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

1. **CONSIDÉRANT** que l'équilibre budgétaire du service des Eaux (budget annexe) a été assuré par une subvention provenant du Budget Général de la Commune.
2. **CONSIDÉRANT** que le service des Eaux de la Commune ne comporte aucun endettement.
3. **CONSIDÉRANT** que le résultat budgétaire constaté au Compte Administratif du Budget annexe du service des Eaux, qu'il soit excédentaire ou déficitaire, n'étant pas un bien nécessaire à l'exercice du service public, n'a pas été transféré obligatoirement avec la compétence.
4. **CONSIDÉRANT** l'arrêt du Conseil d'Etat du 25 mars 2016 – Commune de « La MOTTE – TERNANT » n° 38.66.23
5. **CONSIDÉRANT** que l'équilibre budgétaire du Budget annexe du service des Eaux a été assuré par une participation financière de la Commune.
6. **CONSIDÉRANT** que de ce qui précède le transfert de l'excédent budgétaire ne revêt pas un caractère obligatoire,
7. **S'OPPOSE** au transfert des résultats du Compte Administratif du service de l'Eau Potable constaté au 31 décembre 2019 à la Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier La Fère, à savoir :
 - a. Résultat de fonctionnement
 - b. Résultat d'investissement
8. **DIT** que ces excédents seront imputés au Budget Général de la Commune 2020 :
 - Service de fonctionnement
 - Service d'investissement.
9. **CHARGE** Monsieur le Maire de la stricte application de ces dispositions

N°2 : Modification statutaire de la CACTLF

OBJET : Modification statutaire de la CACTLF – Ajout de la compétence facultative « Construction, aménagement et gestion d'un refuge fourrière pour animaux et participation aux associations agréées ou reconnues d'utilité publique assurant une prestation de fourrière animale ».

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-17 et L5211-20,

Vu l'article L211-24 du Code rural et de la pêche maritime,

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République,

Vu l'arrêté préfectoral du 04 juin 2019 portant adoption des statuts de la Communauté d'Agglomération Chauny- Tergnier- La Fère,

Vu la délibération n°2019-077 du Conseil Communautaire du 09 septembre 2019 décidant d'ajouter la compétence facultative « Construction, aménagement et gestion d'un refuge fourrière pour animaux et participation aux associations agréées ou reconnues d'utilité publique assurant une prestation de fourrière animale » aux compétences actuelles de la Communauté d'Agglomération telles que prévues à l'article 4 de ses statuts,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la modification statutaire au 1^{er} janvier 2020 de la compétence facultative « Construction, aménagement et gestion d'un refuge fourrière pour animaux et participation aux associations agréées ou reconnues d'utilité publique assurant une prestation de fourrière animale » à la Communauté d'Agglomération Chauny – Tergnier – La Fère,

AUTORISE le Maire à accomplir toutes les démarches subséquentes,

DIT que cette délibération sera notifiée à la Préfecture de l'Aisne et à la Communauté d'Agglomération Chauny – Tergnier – La Fère.

N°3 : Eglise de Condren – Remplacement des abat-sons – DETR 2020

OBJET : Eglise de CONDREN – Remplacement des Abat-sons – Demande de subvention – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – année 2020

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis des Commissions Travaux – Finances en date du 21 octobre 2019.

Vu le dossier établi sur le projet de remplacement des Abat-sons au clocher de l'Eglise.

Considérant l'urgence du remplacement de ces équipements certains éléments sont tombés ; d'autres ont dû être enlevés pour des raisons évidentes de sécurité.

Après exposé et à l'unanimité des Membres présents et représentés,

10. **ADOpte** le projet de remplacement des Abat-sons au clocher de l'Eglise de CONDREN en priorité 1.

- 2 **SOLLICITE** l'aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2020 au taux de 45 %.
- 3 **ADOPTE** le devis de ces travaux s'élevant à la somme de :
 - a. HT : 10 065.00 €
 - b. TVA : 2 013.00 €
 - c. TTC : 12 078.00 €
- 4 **SOLLICITE** l'aide financière de la D.E.T.R. 2020 s'élevant à : 4 026 €
- 5 **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour la réalisation de ce projet classé en priorité 1.

N°4 : Eglise de Condren – Remplacement des abat-sons – A.P.I 2020

OBJET : Eglise de CONDREN – Remplacement des Abat-sons – Demande de subvention –Aisne Partenariat Investissement – année 2020

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis des Commissions Travaux – Finances en date du 21 octobre 2019.

Vu le dossier établi sur le projet de remplacement des Abat-sons au clocher de l'Eglise.

Considérant l'urgence du remplacement de ces équipements certains éléments sont tombés ; d'autres ont dû être enlevés pour des raisons évidentes de sécurité.

Après exposé et à l'unanimité des Membres présents et représentés,

11. **ADOPTE** le projet de remplacement des Abat-sons au clocher de l'Eglise de CONDREN en priorité 1.
- 6 **SOLLICITE** l'aide financière au titre de « Aisne Partenariat Investissement » pour l'année 2020 au taux de 15 % dans la rubrique « Patrimoine ».
- 7 **ADOPTE** le devis de ces travaux s'élevant à la somme de :
 - a. HT : 10 065.00 €
 - b. TVA : 2 013.00 €
 - c. TTC : 12 078.00 €
- 8 **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Départemental de l'Aisne s'élevant à : 1 509.75 €
- 9 **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour la réalisation de ce projet classé en priorité 1.

N°5 : Ecole des « 4 Chemins » - Demande de subvention DETR 2020

OBJET : ECOLE DES « 4 Chemins » - Demande de subvention – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – année 2020

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis des commissions Finances et Travaux en date du 21 octobre 2019.

Vu le dossier établi sur le projet d'aménagement de la salle d'activités à l'Ecole des « 4 Chemins ».

Considérant le projet d'aménagement d'une cuisine et d'un coin bibliothèque ;

Après exposé et à l'unanimité des membres présents et représentés ;

1. **ADOPTE** le projet d'aménagement de la salle d'activités (cuisine et bibliothèque) à l'école des « 4 Chemins » en priorité 2.
2. **SOLLICITE** l'aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2020 au taux de 45 % ;
3. **ADOPTE** les devis de ces travaux répartis comme suit :
 - Carrelage HT : 5 390.00 €
 - Menuiserie HT : 6 570.00 €

Soit une dépense estimative de 11 960.00 €

4. **SOLLICITE** l'aide financière de la D.E.T.R. 2020 s'élevant à 5 382.00 €
5. **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour la réalisation de ce projet classé en priorité 2.

N°6 : Ecole des « 4 Chemins » - Demande de subvention A.P.I 2020

OBJET : ECOLE DES « 4 Chemins » - Demande de subvention –Aisne Partenariat Investissement– année 2020

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis des commissions Finances et Travaux en date du 21 octobre 2019.

Vu le dossier établi sur le projet d'aménagement de la salle d'activités à l'Ecole des « 4 Chemins ».

Considérant le projet d'aménagement d'une cuisine et d'un coin bibliothèque ;

Après exposé et à l'unanimité des membres présents et représentés ;

6. **ADOPTE** le projet d'aménagement de la salle d'activités (cuisine et bibliothèque) à l'école des « 4 Chemins » en priorité 2.

7. **SOLLICITE** l'aide financière de l'Assemblée Départementale au titre de « Aisne Partenariat Investissement » pour l'année 2020 au taux de 25 % dans la rubrique « Education – projet structurant dans les Communes de – 3 500 habitants.
8. **ADOPTE** les devis de ces travaux répartis comme suit :
- Carrelage HT : 5 390.00 €
 - Menuiserie HT : 6 570.00 €
- Soit une dépense estimative de 11 960.00 €
9. **SOLLICITE** l'aide financière du Département « Aisne Partenariat Investissement 2020 s'élevant à 2 990.00 €
10. **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour la réalisation de ce projet classé en priorité 2.

N°7 : Vente de terrain – Affaire DOMINGOS MORGADO

OBJET : Affaire DOMINGOS MORGADO

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de sa précédente réunion il avait été décidé le déclassement du terrain sis à l'angle de la chaussée Brunehaut et du Boulevard du Général de Gaulle.

Cette parcelle cadastrée AD 273 d'une contenance cadastrale de 0 a 75 ca a été détachée d'une plus grande dépendant du domaine public communal.

Après contact pris avec le riverain de ce terrain, une promesse d'achat a été signée par Madame Herminia Cordeiro DOMINGOS MORGADO en date du 18 octobre 2019 moyennant les conditions suivantes :

- Prix d'achat : 45 € le m²
- Superficie : 0 a 75 ca
- Prix : 3 375.00 €
- Frais d'acte notarié et géomètre à la charge du preneur.

Le Conseil Municipal, après exposé et à l'unanimité des Membres présents et représentés,

12. **ADOPTE** la proposition de Monsieur le Maire
13. **DECIDE** la vente de la parcelle cadastrée AD 273 d'une contenance de 0 a 75 ca aux conditions suivantes :
- a. Prix d'achat : 45 € le m²
 - b. Superficie : 0 a 75 ca
 - c. Prix : 3 375.00 €
- Frais d'acte notarié et géomètre à la charge du preneur.

14. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et toutes pièces annexes ; acte à passer en l'étude de Maître Virginie BLONDEL-LEOGNANY, notaire à TERGNIER.

15. **DIT** que la recette provenant de cette vente sera rattachée aux opérations budgétaires 2019 article 2112 (section d'investissement).

II. Informations et communications du Maire

1. Personnel Communal

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée les différents courriers reçus et dont copie leur a été faite.

Il précise qu'il vient d'être destinataire d'une demande d'indemnisation compensatrice de congés.

Il rappelle l'article 5 du Décret 85-1250 qui prévoit la disposition suivante :

« Un congé non pris ne donne lieu à aucune indemnité compensatrice ».

Réponse motivée a donc été faite dans ce sens.

2. Championnat de France d'Equitation 2019

Monsieur Le Maire donne lecture d'une lettre reçue de la Fédération Française d'Equitation.

Dans ce courrier nous avons eu le plaisir d'apprendre que deux Cavalières Condrinoises en la personne de Eugénie et Marie BECAGLI ont obtenu la Médaille d'Or en endurance Club Pony 4 Relais au Championnat de France.

Le Conseil Municipal adresse aux deux lauréates toutes ses félicitations et ses encouragements pour ce classement.

Mention en sera portée sur le prochain FLASH/INFO de Décembre.

3. Etude géotechnique : Modalités d'applications fixées par décret (Zones argileuses forte et moyenne)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal sur l'application des dispositions relatives à la mise en œuvre du décret du 22 Mai 2019, décret qui vise les zones argileuses forte et moyenne ainsi que les contraintes que ce texte imposera et dont l'application est fixée au 1^{er} Janvier 2020.

Il précise que renseignements pris et au vu de la carte des argiles reprise dans le rapport de présentation du plan local d'urbanisme, la Commune de Condren n'est concernée que par des aléas « faibles » et que le cœur du village ne relève pas de ces prescriptions.

Bonne note est prise par l'Assemblée.

4. Magasin LIDL

Monsieur Le Maire donne connaissance à l'Assemblée du projet d'agrandissement du magasin LIDL Route de Chauny à Condren.

Ce projet porte sur une extension de la surface de vente de 315 m².

Le dossier de permis de construire vient d'être déposé.

Il fera l'objet d'une présentation en Commission Départementale d'Urbanisme Commercial.

Bonne note est prise.

5. Ecole – Rapport de visite annuelle 2019

Monsieur Le Maire donne lecture du rapport reçu du Délégué Départemental de l'Education Nationale à l'issue de sa visite du 15 Octobre 2019.

En conclusion ce rapport précise :

- Ecole Primaire Accueillante
- Hausse des effectifs
- De nombreux travaux liés à la sécurité ont été réalisés ces dernières années.

Le Conseil Municipal prend note avec satisfaction du contenu de ce rapport.

6. Exercice de sécurité

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil que dans le cadre des mesures de sécurité mises en place dans la Commune, un exercice de sécurité, de manipulation d'extincteurs a été réalisé le 14 Octobre 2019.

Ont participé à cet exercice sur feux réels, les membres du personnel enseignant, les personnels communaux sous la direction d'une entreprise spécialisée et avec la présence de l'adjoint aux Travaux / Ecole.

Bonne note est prise.

7. Calendrier

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des différentes réunions qui se tiendront d'ici 2020 à savoir :

A. Conseil d'Ecole

Le Vendredi 08 Novembre 2019 à 17 heures

B. Plantation d'arbre à l'école des « 4 Chemins »

Le Vendredi 22 Novembre 2019 à 15 heures

C. Réseau des Médiathèques – Tergnier – Sinceny – Condren

Cérémonie des 10 ans de la création du Réseau

Médiathèque de Tergnier le 16 Janvier 2020 à 18h00

8. Eglise

Suite aux délibérations prises au cours de cette séance, Monsieur Le Maire signale aux Conseillers Municipaux que la dépose des abat-sons jugés dangereux a été effectuée sans retard.

Une bâche de protection contre la pluie a également été mise en place dans le clocher.

Bonne note est prise.

9. Sécurité Incendie

Monsieur Le Maire a tenu à informer les élus que suite aux décisions prises lors du vote du budget primitif 2019 la mise en place des nouveaux poteaux d'incendie a été réalisée.

Après contrôle effectué par les pompiers, ces équipements ont été reconnus conformes.

La défense incendie de la Commune est désormais conforme au Règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'incendie et de son règlement.

Il restera, précise Monsieur Le Maire, à renforcer celle de la Route de Chauny.

Une réunion de travail est prévue cette semaine, la mise en place d'une réserve d'eau enterrée ne pouvant être réalisée que par l'acquisition du terrain d'implantation dans un premier temps et la réalisation des travaux après obtention des subventions correspondantes au niveau de la dotation des Territoires Ruraux de l'Etat et de l'aide Partenariat Investissement du Conseil Départemental.

Il s'agit d'une priorité, le plan sécurité devant s'achever l'an prochain.

Accord de l'Assemblée.

10. Logement Ecole

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal sur l'avancement de ce dossier et du compte-rendu de la dernière réunion de travail.

Affaire à suivre.

11. Conseil Municipal des enfants

Monsieur Le Maire donne lecture d'une lettre reçue d'une jeune Condrinoise qui exprime son souhait de mise en place d'un Conseil Municipal des enfants.

L'Assemblée s'est montrée intéressée par cette demande et souhaite que cette étude soit menée par le Conseil Municipal issu des prochaines élections municipales de Mars 2020.

Dossier à revoir l'an prochain. Accord du Conseil.

12. Problèmes de circulation à Condren

Depuis maintenant un an, l'Assemblée Municipale se penche sur quelques problèmes de circulation rencontrés dans la Commune.

- A. Circulation des vélos – trottinettes sur les trottoirs en particulier le long de la route de Chauny
- B. Circulation des poids – lourds en centre-ville alors que celle-ci est limitée à 3,5 tonnes.

L'an dernier une réunion de travail avait été tenue avec les représentants de la voirie Départementale en présence du Conseil Municipal.

Le 14 Octobre, nouvelle séance de travail avec les services de la Police, réunion au cours de laquelle, outre les problèmes repris ci-dessus, la question de :

- Vitesse de circulation Chaussée Brunehaut
- Stationnement sur trottoirs et à proximité du Collège Joliot Curie
- Mise en place de ralentisseurs

a également été soulevée.

Outre les services de Police, assistaient à cette table ronde, le Conseil Municipal, les industriels de la zone d'activités.

Monsieur Le Maire a ensuite brossé le compte-rendu des différentes pistes évoquées.

Toutes ces questions sont particulièrement difficiles à résoudre car elles sont uniquement le fait de l'INCIVILITÉ des usagers de la Route.

Les arrêtés du Maire, les panneaux, le Code de la Route sont sans cesse « bafoués » par le non-respect des règles de sécurité mises en place.

Le Conseil Municipal ne peut que regretter cette situation « d'irresponsabilité » de tout à chacun.

13. Conseil Communautaire CACTLF

Connaissance est donnée de l'arrêté préfectoral du 17 Octobre 2019 portant composition du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération, Chauny – Tergnier – La Fère, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

La Communauté qui compte 55.732 habitants sera composée de 84 Conseillers Communautaires.

Bonne note est prise.

14. Taxes foncières

Monsieur Le Maire donne connaissance aux élus de l'article de presse en date du 22 Octobre portant sur le classement des communes face à l'application de la taxe foncière.

Condren se situe en 13^{ème} position avec un taux de 23.32.

Monsieur Le Maire rappelle que le calcul de cet impôt est basé sur la valeur locative des logements.

Cette valeur locative est multipliée par le taux voté par le Conseil Municipal lors du vote du budget primitif.

La valeur locative moyenne à Condren est de 2.342.

Il donne quelques exemples de calcul faisant apparaître, pour une maison équivalente, ce que serait le montant de l'impôt d'une commune sur l'autre et les variations financières que cela représente.

Des informations sont également données quant à la réforme et à la suppression de la taxe d'habitation.

La grande question est de savoir comment sera calculée la compensation qui sera allouée à la Commune.

A priori l'on parle de 2017 comme année de référence, avec gel des bases d'imposition, et son remplacement à compter de 2021 par la part départementale de la taxe foncière.

Dans l'immédiat c'est le « flou » le plus complet et cela fait l'objet de multiples interventions des « Maires de France ».

Avec quoi et comment seront financés les budgets des communes dans les années à venir !!

Affaire à suivre.

15. Compte-rendu « Commission Fêtes et Cérémonies du 10 Octobre 2019 »

Ce compte-rendu est présenté par Monsieur GUERNUT Adjoint.

Aucune remarque particulière n'est à signaler.

Ce rapport portait sur la planification de la salle Brunehaut pour l'année 2020.

Bonne note est prise.

16. Commission des Finances – Travaux du 21 Octobre 2019

Bonne note est prise. Les questions reprises dans ce compte-rendu ont fait l'objet des décisions reprises ci-dessous

17. Questions diverses

La question de reprise des concessions au cimetière a été soulevée.

En effet il est apparu que certaines tombes sont abandonnées et que les sépultures sont dangereuses.

Cette question sera inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Conseil Municipal pour étude.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire remercie les membres du Conseil Municipal du travail réalisé ce soir et pour les décisions prises.

La séance est levée à 19h15

-----0-----

**La Secrétaire de séance,
Madame TARGY Michelle**

Signatures du Conseil Municipal du 05 Novembre 2019 :

Monsieur FLORIN Claude, Maire	Monsieur DUFOUR Jean-Paul, 1 ^{er} Adjoint	Madame MORELLE Martine, 2 ^{ème} Adjoint
Monsieur GUERNUT Daniel, 3 ^{ème} Adjoint	Madame LENGOWSKI Martine Excusée	Madame GABRIEL Marie-José
Madame LAUGIER Jeannine Procuration à Madame MORELLE	Madame BRUXELLE Maryse	Madame TARGY Michelle
Monsieur SENECHAL Dominique	Monsieur GAUDEFROY Philippe	Monsieur MARTIN Jean-Pierre Excusé
Monsieur VICTORIEN Pierre	Monsieur WATBOT Claude	Monsieur LEFEBVRE Fabrice Excusé